

Les crédits

J'aborderai certaines questions soulevées par le ministre. Pourquoi les Conservateurs ont-ils annulé ce programme de 2,7 millions de dollars auquel, pour reprendre les mots du ministre, le gouvernement avait apporté une contribution sans précédent et qui était des plus utiles? Le ministre a dit qu'il avait fait son travail. Voyons cela. Il a dit que le gouvernement n'avait pas les moyens de payer ce programme. Nous verrons cela aussi.

Avant d'aller plus loin, je voudrais lire au ministre un article d'Arthur Drache paru dans le *Financial Post*, qui n'est pas un journal socialiste. J'invite le ministre et l'ancien ministre des Finances, présent à la Chambre, à écouter car il s'agit d'un journal qui appuie habituellement leur parti. Voici:

À mon avis, le budget présenté par le ministre des Finances, Don Mazankowski, est aussi bon que ce à quoi je pouvais m'attendre, mais il y a certains aspects qui me troublent. Je tiens tout particulièrement à marquer mon désaccord avec la décision d'éliminer le Conseil économique du Canada, la Commission de réforme du droit, le Conseil des sciences du Canada et surtout le Programme de contestation judiciaire.

L'élimination de ces institutions du paysage canadien est un moyen visant à réduire les critiques formulées contre les programmes gouvernementaux. Avec cette mesure, on prive ceux qui contestent ces programmes de tribunes quasi-officielles et on les marginalise.

C'est là une grave accusation. Le ministre et le gouvernement ont un sérieux problème sur les bras. Il y a toujours au moins un élément dans un budget qui est franchement déraisonnable.

Comment pouvez-vous dire aux Canadiens que nous avons éliminé un bon programme que beaucoup de gens réputés, dont un ancien juge de la Cour suprême du Canada, estiment absolument nécessaire en alléguant que nous n'avons pas l'argent au moment même où le gouvernement dépense 870 000 \$ pour un service quotidien de coupures de journaux pour le premier ministre? Cela est impossible à justifier.

Si vous me le permettez, je voudrais demander au ministre quel pourcentage du budget de son ministère représentent ces 2,7 millions. Je parie que c'est un infime pourcentage.

Comme je suis le porte-parole de mon parti en matière de justice, je connais le budget des dépenses du ministère de la Justice. En 1991-1992, les dépenses pour services professionnels et autres se sont élevées à 74 millions de dollars. Cette somme, qui a servi à retenir des avocats pour défendre le ministère de la Justice lors de poursuites judiciaires intentées par des citoyens, sera de 89 millions l'année prochaine. Le gouvernement a réussi à trouver 15 millions pour de riches avocats mais il n'a pas pu trouver 2,7 millions pour les pauvres, les personnes handicapées et les groupes marginaux qui avaient recours

à ce programme. Le ministre devrait avoir honte. Il n'a pas de quoi être fier. Il devrait donner sa démission.

Regardez ce que vont recevoir les juges de ce pays. Comment l'expliquer aux gens? Le gouvernement leur a accordé, en sus de leur salaire annuel de 147 000 \$, une augmentation de 5 p. 100 correspondant à celle du coût de la vie, portant ainsi leur rémunération à 155 000 \$ environ. Et d'un même souffle, le gouvernement a gelé les salaires des fonctionnaires les moins payés. Prenez par exemple une secrétaire, mère seule, qui travaille. . .

Ne partez pas, monsieur le ministre. Asseyez-vous et écoutez mon discours.

M. Weiner: Monsieur le Président, le député n'a pas le droit de dire que je m'apprétais à quitter la Chambre. Si j'ai envie de me délier les jambes dans le couloir, rien ne m'en empêche. Je n'ai pas besoin de sa permission pour m'absenter un instant. Qu'il puisse penser que j'ose quitter la Chambre alors qu'il est en train de faire des suggestions très constructives est une insulte.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): On me permettra simplement de rappeler cette ancienne règle parlementaire qui stipule qu'on ne doit pas signaler la présence ou l'absence d'un collègue député dans cette Chambre.

Le député de Port Moody—Coquitlam a de nouveau la parole.

[Traduction]

M. Waddell: Monsieur le Président, je suis désolé. Je pensais que le ministre allait se retirer. Je ne parle pas en mon nom personnel, je parle au nom de tous ceux qui veulent que le ministre entende ce que j'ai à dire.

Parlons de ce programme. Comme le ministre l'a dit, ce programme a été créé en 1978 pour offrir une aide juridique dans les affaires portant sur les langues officielles. Il était sous la direction du Secrétariat d'État. En 1985, il a été élargi pour englober les affaires portant sur le droit à l'égalité dans l'administration fédérale. Il était toujours sous la direction de ce ministère. En 1990, le gouvernement en a confié la direction à un organisme indépendant, le Centre de recherche sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa.

C'était un bon programme. C'était aussi un bon ministre. C'est lui qui avait proposé le redressement des torts faits aux Canadiens d'origine japonaise. Il passera dans l'histoire du Canada pour cette décision. Mais on se souviendra également qu'il a mis fin au Programme de contestation judiciaire. Je lui demande d'examiner enco-